



 Pour toute impression ou sauvegarde, ouvrir la [version Word](#) de cette page.

Type de source : Statistiques et enquêtes sanitaires et sociales

Type de substance considéré : Drogues illicites

Population concernée : Population institutionnelle / Institutions sanitaires et sociales

Enquête sur la prise en charge des toxicomanes dans le système sanitaire et social

Accès rapides :

- [Organisation et financement](#)
- [Objectifs](#)
- [Méthodologie](#)
- [Observations](#)
- [Pour en savoir plus](#)

Organisation et financement

[haut du document](#)

Maître d'oeuvre

Direction de la Recherche, des Études, de Évaluation et des statistiques (DREES) (Ministère de la Santé, de la Famille et des Personnes Handicapées)

Responsable

Vanessa Bellamy - DREES - Immeuble Nord Pont, 7, place des 5 martyrs du lycée Buffon 75015 PARIS

Financement et collaboration

Directions Régionales des Affaires Sanitaires et Sociales (DRASS)

Direction Générale de la Santé (DGS) (Ministère de la Santé, de la Famille et des Personnes handicapées)

Direction de l'Hospitalisation et de l'Organisation des Soins (DHOS) (Ministère de la Santé, de la

Famille et des Personnes Handicapées)

Objectifs

[haut du document](#)

- dénombrer les usagers de drogues qui s'adressent aux établissements sanitaires et sociaux ;
- améliorer les connaissances sur leurs caractéristiques socio-démographiques, leurs consommations
- aider à la décision et à l'élaboration de la politique de prise en charge de la population des usagers de drogues ayant recours au dispositif de soins ;

Méthodologie

[haut du document](#)

Périodicité

Annuelle jusqu'en 1997 - Bi ou triennale ensuite

Dates d'observation

1987-1997 (de 1974 à 1985 : enquête sur le même sujet mais selon des modalités non comparables)
1999, 2003

Approche

quantitative

Unité statistique

établissements et individus

Champ d'observation

population des usagers de drogues ayant recours au système sanitaire et social

Méthode d'échantillonnage

Exhaustif, 1 mois donné, dans 3 types d'établissements :

- établissements spécialisés dans l'accueil et le traitement des usagers de drogues : centres spécialisés de soins aux « toxicomanes » (CSST) et antennes toxicomanies des services médico-psychologiques régionaux (SMPR), dans le champ de l'enquête depuis 1997,
- établissements sanitaires : établissements hospitaliers publics généraux ou spécialisés en psychiatrie, hôpitaux psychiatriques privés faisant fonction de publics et maisons de santé pour maladies mentales,
- établissements sociaux intervenant au niveau de la prévention, l'orientation ou l'hébergement des usagers de drogues : centres d'hébergement et de réadaptation sociale (CHRS), non spécialisés dans la prise en charge de ces personnes, et clubs et équipes de prévention ;

Durée d'observation

1 mois : en novembre (1 semaine dans les services hospitaliers de l'assistance publique des hôpitaux

de Paris - données extrapolées)

Biais de couverture de la source par rapport au champ d'observation

- établissements non repérés par le Fichier National des Établissements Sanitaires et Sociaux ;
- défaut de repérage des toxicomanes dans les établissements non spécialisés en toxicomanie : les consultations hospitalières en médecine, les urgences, la chirurgie, la gynécologie-obstétrique, les cliniques privées non spécialisées en psychiatrie, ainsi que le moyen et le long séjour.
- Un certain nombre d'usagers ont pu fréquenter plusieurs types d'établissements au cours du mois. Une question permet d'éliminer ces doubles comptes inter-établissements. Il peut en revanche subsister des doublons intra catégorie (usagers ayant fréquenté plusieurs structures spécialisées, ou plusieurs hôpitaux)

Champ géographique

France entière (DOM compris)

Découpage géographique possible

Département

Champ toxicologique

Substances psychoactives illicites (héroïne et autres opiacés, cannabis, cocaïne, crack, drogues de synthèse), licites détournées de leur usage normal (psychotropes, colles et solvants), alcool et produits de substitution (méthadone et buprénorphine haut dosage)

Définition toxicologique retenue ou nomenclature

Premier et deuxième produit à l'origine de la prise en charge
Premier et deuxième produit consommé dans les 30 derniers jours

Nombre d'unités statistiques observées

33 000 patients suivis en novembre 2003

Taux de couverture

Proche de 100 % en 2003 pour les établissements spécialisés.
La non réponse dans les établissements non spécialisés est en général liée au fait qu'ils n'ont pas suivi de « toxicomane » en novembre. Mais les motifs précis sont difficiles à connaître ; il convient donc d'être prudent sur les évolutions des effectifs dans les hôpitaux et les centres sociaux

Recueil de données

Le questionnaire est rempli par le personnel des établissements d'accueil. Les services statistiques des DRASS assurent ensuite la collecte, la saisie et les contrôles des questionnaires de leur région. Le bureau « Etat de santé de la population » de la DREES gère la maintenance de l'enquête et réalise l'exploitation nationale.

Données recueillies

- Caractéristiques socio-démographiques du patient (sexe, âge, activité professionnelle, existence d'une couverture sociale, RMI) ;
 - Origine de la prise en charge : cette variable permet, notamment, de recenser les personnes suivies dans le cadre d'une injonction thérapeutique ;
 - Produit(s) ayant motivé la demande de traitement (dans les établissements sanitaires, l'alcool n'est pris en compte qu'en tant que substance associée) ;
 - Sérologies VIH et VHC ;
 - Traitements de substitution ;
 - Ancienneté de la prise en charge
- Pour les établissements spécialisés :
- Nombre total d'usagers de drogues vus dans l'année
 - Nombre de premiers recours dans l'année

Qualité et fiabilité des données

- le taux de non-réponses diffère d'une variable à l'autre ;
- fluctuation du nombre d'établissements entrant dans le champ de l'enquête
- modifications des certaines questions au fil des enquêtes rendant les comparaisons sur certains thèmes difficiles
- Les données relatives aux sérologies positives pour le VIH et le VHC ne reposant pas sur des tests biologiques, ces résultats doivent être interprétés avec prudence.

Délai de diffusion des résultats

entre n + 15 mois et n + 24 mois (premiers résultats sur le plan national)

Principal mode de diffusion des résultats

Auparavant, publication annuelle de la DREES dans la collection « études et résultats »
Document de travail diffusé par la DREES pour l'enquête 1999 et 2003

Bibliographie

Bellamy V., La prise en charge des consommateurs de drogues illicites ayant recours au système sanitaire et social : enquête réalisée en novembre 2003, Paris, DRESS, 2005, 36 p. (Document de travail n°83).

Tellier S., La prise en charge des toxicomanes dans les structures sanitaires et sociales en novembre 1999, Paris, DREES, 2001, 47 p. (Document de travail n°19).

Les toxicomanes suivis dans les structures sanitaires et sociales en novembre 1996, Paris, Ministère de l'emploi et de la solidarité, DREES, Etudes et Résultats n°1 décembre 1998.

La prise en charge des toxicomanes dans les structures sanitaires et sociales en novembre 1995, Paris, SESI, Documents Statistiques, n° 298, février 1998. (Rapport annuel)

Observations

[haut du document](#)

- l'enquête devait s'arrêter après celle de 1999, au profit d'une enquête compatible avec le protocole européen d'enregistrement des demandes de traitement préconisé par l'Observatoire européen des drogues et de la toxicomanie

Cette dernière étant longue à mettre en place, la DREES a finalement réalisé une dernière enquête

en novembre 2003.

Pour en savoir plus

[haut du document](#)

[Retour page principale](#)

[Haut du document](#)

Dernière mise à jour : mai 2014